

VIDANGES ET RÉCUPÉRATION

BULLETIN D'INFORMATION 2022 – numéro 11



Vous êtes-vous déjà retrouvé devant les conteneurs de vidange et de récupération, avec vos sacs dans les mains, sans pouvoir les y déposer car les conteneurs débordent?? Si vous répondez non, je ne vous croirai pas!! Malgré tous les efforts que la municipalité a déployés depuis septembre 2020 pour aménager notre C.T.M.R. (Centre de Traitement des Matières Résiduelles), les débordements surviennent de façon récurrente. Aurions-nous CHACUN notre part de responsabilité dans ces débordements?? Assurément. Que pourrions-nous faire de différent? Voici une liste de QUELQUES suggestions :

- ▶ Défaire TOUTES les boîtes de carton (de la plus petite à la plus grosse) avant de les déposer dans le bac pour laisser de la place au suivant
- ▶ Aller porter à l'Éco-Centre ce qui doit s'y retrouver : restes de peinture, meubles encombrants inutilisables (BBQ, matelas, etc...), branches d'arbres, etc... L'Éco-Centre est ouvert 3 jours/semaine (mercredi, vendredi et samedi, de 8h00 à 16h45, d'avril à novembre). Un truc : si c'est trop gros pour être balancé dans un conteneur par une personne seule, c'est sûrement parce que cet objet devrait être apporté à l'Éco-Centre
- ▶ Rapporter les canettes et bouteilles de bière à l'épicerie

► Utiliser le conteneur bleu situé devant l'hôtel de ville de Saint-Ubalde pour y déposer des choses usagées pouvant encore servir : vêtements, jouets d'enfants, chaudrons, etc... Ces effets seront envoyés à la Ressourcerie de Portneuf (St-Marc-des-Carières)

► Jeter ses sacs bien au fond du conteneur pour laisser de la place au suivant. Rappelez-vous : vous êtes toujours le suivant de celui qui vous a précédé!! 😊

► Et bien évidemment, réduire sa consommation de biens

Souriez, vous êtes filmés!

Placée devant ces débordements récurrents et les plaintes de citoyens qui les accompagnent, la municipalité installera, dans les prochaines semaines, des caméras dans le but de dissuader les citoyens de laisser leurs déchets n'importe où autour des conteneurs. Vous vous exposerez donc à des amendes salées si vous êtes pris en flagrant délit de non-respect des consignes.

Nous avons TOUS notre part de responsabilité dans l'usage que NOUS faisons de ces conteneurs. Le C.T.M.R. est à nous, soyons-en fiers et gardons-le propre, comme il peut l'être tel qu'en fait foi cette photo prise en juillet.



Comité des communications, ARLB

Suivez-nous sur  association des riverains du lac blanc